



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Pôle 1^{er} degré
Moyens
Ressources Humaines

Bureau de la
Coordination paye

Dossier suivi par
Sylvie LE GOUADEC
Téléphone
04 90 27.76.25
Fax
04 90 27.76.75
Mél.
sylvie.le-gouadec
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 21 septembre 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les principaux de collège

Monsieur le directeur de l'EREA

Objet : Frais de changement de résidence au titre de mutations prononcées
au 1^{er} septembre 2015.

Réf. : Décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié

J'attire votre attention sur la circulaire DAF / 15-680-15 du 21 septembre 2015 parue au BA
n° 680 du 21 septembre 2015.

Les enseignants du premier degré mutés à la date du 1^{er} septembre 2015 peuvent prétendre
sous certaines conditions à la prise en charge de leurs frais de changement de résidence,
sur demande écrite présentée auprès de leur service gestionnaire dans le délai de douze
mois à compter de la date de changement de résidence administrative.

Je vous remercie de diffuser cette information à l'ensemble des enseignants du premier
degré de votre école ou établissement.

Pour le Directeur Académique
et par délégation,
La Secrétaire Générale

signé

Sylvie TAIX

POLE 1^{ER} DEGRE - MOYENS - RH

Le 28/09/2015

Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des enseignants du premier degré spécialisés – rentrée de février 2015

Référence : BO n° 35 du 25/09/2015

Destinataires : enseignants spécialisés du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)
Sonia DEMATTE (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°35 du 24 septembre 2015 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à **un poste en Nouvelle-Calédonie** à la rentrée scolaire de février 2016.

Attention :

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site SIAT ; il devra être transmis dûment complété et signé, en double exemplaire, au supérieur hiérarchique direct, accompagné des pièces demandées pour le **mercredi 21 octobre 2015**, délai de rigueur.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis motivé, à la direction académique – pôle 1^{er} degré – pour le **lundi 26 octobre 2015**.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{ER} Degré - Moyens - RH



Avignon, le 18 septembre 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices
Mesdames et Messieurs les enseignants
des classes de CM2

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Pôle des élèves et des
établissements

Bureau des élèves

Référence
2015
Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Téléphone
04 90 27 76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Parlement des Enfants 2015-2016

Réf : B.O. n°33 du 10 septembre 2015

Depuis 1994 le Parlement des Enfants permet aux élèves de CM2 de découvrir les fondements et les réalités de la vie démocratique en étant initiés au travail des élus au sein de l'Assemblée nationale. Je ne saurais trop encourager les maîtres à s'engager dans une opération qui pourra passionner leurs élèves.

Les modalités en sont les suivantes :

Une classe de CM2 par circonscription électorale sera retenue pour participer à l'opération dont vous trouverez les modalités détaillées dans le Bulletin Officiel.

Les enseignants volontaires m'adresseront leur candidature (à l'attention de Madame BRAINIEZ) sous couvert de l'IEN de circonscription, **avant le 6 novembre 2015**, indiquant :

- l'adresse électronique où ils peuvent entre joints facilement,
- les raisons qui motivent leur participation (30 lignes maximum)
- les coordonnées complètes de l'école,
- le nom du député et le numéro de la circonscription

en remplissant le formulaire de type 1 ci-joint



Les classes retenues élaboreront une proposition de loi portant sur le thème suivant :

« les enjeux du changement climatique pour notre société »

2/2

L'examen de ce thème devrait permettre une approche pédagogique des enseignants autour du développement durable et de thèmes tels que la lutte contre la pollution sous toutes ses formes, le partage et l'exploitation des ressources naturelles, la lutte contre le réchauffement climatique.

La proposition doit correspondre à une production réelle des enfants, respectant leur raisonnement et leur expression.

Les travaux de la classe (proposition de loi avec exposé des motifs et quatre articles au maximum) me seront transmis avant **le 16 mars 2016**.

Un jury académique, réuni entre le 21 et le 25 mars 2016, sélectionnera une proposition de loi pour l'académie d'Aix-Marseille. La classe rédactrice de la proposition retenue par chaque académie recevra de l'Assemblée nationale un prix en espèces pour la mise en œuvre de projets pédagogiques.

La proposition de loi choisie au niveau national parmi les travaux des académies devient la loi du Parlement des enfants de l'année. L'ensemble de la classe à l'origine de cette proposition est invitée à l'Assemblée nationale avec son enseignant à la fin de l'année scolaire pour la remise de son prix.

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette entreprise.

Signé par : Dominique BECK

PARLEMENTS DES ENFANTS – 2015-2016

FORMULAIRE DE TYPE N° 1 – CLASSES PARTICIPANTES
(à compléter informatiquement et à retourner à la direction académique
avant le 6 novembre 2015 à l'adresse : michele.brainiez@ac-aix-marseille.fr)

Merci de bien vérifier avant envoi de la stricte adéquation entre l'adresse des classes et les circonscriptions électorales. Vous pouvez vous aider de la carte des circonscriptions électorales consultables sur le site de l'Assemblée nationale :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/qui/circonscriptions/>

ACADEMIE : AIX-MARSEILLE

DEPARTEMENT : VAUCLUSE

NOMBRE DE CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES : 5

CIRCONSCRIPTION N°

Nom du député :

Nom de l'école :

Adresse de l'école :

Téléphone de l'école :

Nom de l'enseignant :

Adresse électronique de l'école ou de l'enseignant :

Raisons qui motivent la participation :